

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **23 mai 2017**

-----

Le mardi vingt-trois mai deux mille dix-sept à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

**Sous la Présidence de :**

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

**Membres présents :**

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, M. LUTHRINGER Jean-Pierre, Mme MULLER Odile (à partir du point 3), Mme BARBAGELATA Françoise, M. SAUTER Vincent, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, Mme GARDON Perrine, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, M. MIKEC Christophe, Mme BAEREL Stéphanie.

**Membres absents excusés :**

Mme RABIEGA Françoise donne procuration M. TOUCAS Jean-Pierre  
M. LOEWERT Daniel donne procuration à Mme LECHLEITER Joëlle  
M. ABRAHAM Luc donne procuration à M. SAUTER Vincent  
Mme SCHLEGEL Yvette donne procuration à M. SCHMITT Gilbert  
Mme SUHR Perrine donne procuration à Mme BARBAGELATA Françoise  
M. MARINO Antoine donne procuration à M. MIKEC Christophe

**Assistent également :**

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services

Mme BLAISON Annie, Trésorière

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 17 mai 2017.

Il salue les élus, la trésorière, le personnel administratif, le public et la presse.

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017
3. Rapport des commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Présentation et lancement du projet « Rouff'Art »
6. Edition d'un ouvrage sur l'histoire de Rouffach
7. Achat d'un tableau pour le Musée du Bailliage
8. Convention de passage en forêt communale
9. Recrutement de contractuels
10. Modification simplifiée n°5 du PLU de Rouffach
11. Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch
12. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Gundolsheim
13. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Westhalten
14. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
15. Acquisition de deux parcelles
16. Divers
  - Mise à disposition d'une salle de réunion pour les élections législatives.
  - Déplacement du FCR dans la cadre d'un tournoi inaugural du terrain de football de Cotignac
  - Attribution d'une subvention à la commune
  - Bilan de la Nuit des Musée

M. le Maire fait observer une minute de silence en hommage aux victimes et aux familles touchées par l'attentat de Manchester qui a eu lieu la veille. Cet attentat qui a visé de très jeunes gens à la sortie d'un concert, rappelle tristement le Bataclan et les vies brisées. Il ravive un souvenir douloureux.

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal de la séance**  
**du 28 mars 2017**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le procès-verbal ;**
- **signe le registre des délibérations.**

**POINT N° 3**  
**Rapports des Commissions**

M. Odile MULLER arrive en séance.

**A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique**

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle qu'elle s'est réunie tous les lundis matin, ainsi que le **4 avril 2017** et le **9 mai 2017** pour suivre les chantiers de la ville.

**Rues annexes du centre-ville**

Le chantier se déroule en avance sur le planning prévisionnel.

**Rue Callinet**

Les bordures ont été posées. Le plateau surélevé au bas de la rue Callinet sera prolongé pour rattraper les niveaux des accès aux immeubles. Un arrêt minute sera mis en place sur ce même plateau.

Des barrières seront également mises en place sur le périmètre de ce plateau afin d'éviter le stationnement anarchique dans le carrefour. L'implantation sera validé lors de la prochaine réunion de la commission.

Le rétrécissement en haut de la rue aura pour effet de réduire la vitesse des véhicules.

Plusieurs riverains ont souhaité l'aménagement d'un carré de terre devant leur immeuble. La demande a été prise en compte lorsque la faisabilité technique était avérée. Les plantations et l'entretien seront ensuite du ressort des riverains.

La pose des enrobés est programmée début juin.

**Rue Ris**

Les branchements gaz sont terminés. La pose des bordures débutera début juin.

**Accessibilité de l'Ecole élémentaire Xavier Gerber**

L'ascenseur est fonctionnel et le chantier a été réceptionné mi mai.

La commission a validé la pose d'un habillage « pérenne » de panneaux de contre-plaqué bois sur la partie inférieure des parois des couloirs, ainsi qu'une remise en peinture complète des couloirs et des cages d'escalier. La consultation des entreprises est engagée.

**Sécurité rue du Nord / Chemin de défrètement vers Pfaffenheim**

La commission a examiné deux points :

- rue du Nord : plusieurs riverains ont signalé une vitesse excessive et des stationnements gênants dans cette rue. La commission a validé la pose de

- ralentisseurs de type « coussins berlinois » et le marquage des stationnements en quinconce ;
- Chemin de défruitement vers Pfaffenheim : un plateau surélevé sera posé à la hauteur des premières habitations en venant de Pfaffenheim. La vitesse excessive constatée rend ce chemin, qui est utilisé par de nombreux promeneurs et cyclistes, dangereux.

### **Eclairage de la piste d'athlétisme**

Les membres de la commission ont pris connaissance de l'avancement du chantier d'éclairage. Les fondations et câblages sont posés, les luminaires sont en attente de livraison.

### **B. Comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Collines de Rouffach**

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, informe qu'il s'est réunie le **5 avril 2017**, pour prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier 2016, ainsi que du programme d'actions 2017 présenté par le gestionnaire de la réserve, le CSA.

Le comité a pris connaissance des travaux de renaturation et de restauration des pelouses sèches pionnières sur l'emprise du terrain d'aéromodélisme, du parking et du chemin d'accès. Ces travaux ont débuté en janvier par le retrait des équipements et la fermeture du chemin et se poursuivront jusqu'à mi-octobre par l'évacuation des matériaux exogènes du chemin, du parking et de la piste. Le plan de gestion 2017/2026 est en cours d'élaboration avec une approbation par le Conseil régional prévu à l'automne 2017.

La reconduction du pâturage expérimental ovin d'entretien des pelouses sèches est actée avec quelques adaptations, la coupe des rejets et semis ligneux et des robiniers, ainsi que la taille des haies se poursuivent.

Les chantiers nature se déroulent selon un calendrier annuel.

Les tournées de surveillance ont lieu régulièrement en partenariat avec les Brigades vertes.

### **C. Commission communication**

Mme Elise FINANTZ, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **27 avril 2017**, pour l'établissement du sommaire du prochain bulletin municipal et le suivi du nouveau site internet de la ville.

Elle a pris connaissance des statistiques du **nouveau site internet**. Après son lancement réussi en juillet dernier, le site continue d'être réactualisé. L'agenda est mis à jour à travers le LEI (lieu d'échange et d'information), en étroite collaboration avec l'office de tourisme.

Quelques chiffres : 2757 visites du site depuis sa mise en ligne ; les indicateurs évoluent positivement et on constate un pic d'audience lors de la publication de la lettre d'information. Les pages les plus consultées sont les suivantes : page d'accueil,

démarches administratives, agenda, annuaire des associations, actualité sur la thermographie, conseil municipal.

**Pour la lettre d'information**, nous avons 533 abonnés, soit une gain de plus de 60 abonnés depuis juillet 2016.

La commission a également examiné le projet de remplacement **des panneaux d'information lumineux de la ville** qui sont hors d'usage. Les deux emplacements retenus sont : à l'angle du restaurant La Grappe (même emplacement) et à l'angle du restaurant Bohrer, vers la rue Charles Marie Widor (en remplacement de celui situé rue Joffre, devant l'ancienne quincaillerie)

#### **D. Commission des affaires culturelles et du patrimoine historique**

M. Jean-Philippe KAMMERER, adjoint au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **27 avril 2017**, pour prendre connaissance du bilan d'activités 2016 et des perspectives 2017 des Archives Municipales et du Musée.

#### **Bilan des Archives :**

- Grand collecte 2016 dont le thème a porté sur les relations entre la France et l'Afrique au XIX et XXème siècles : plus de 200 documents ont été collectés et numérisés ;
- Le projet pluriannuel de restauration et de numérisation des registres paroissiaux, initié en 2016, se poursuit à raison de 2 ou 3 registres chaque année ;
- Un projet de restauration du « Liber Vitae » (registre en parchemin daté du XIVème siècle) a été validé avec l'école de Condé à Lyon ; retour de l'œuvre en octobre 2019 ;
- En raison de l'affluence, l'accueil du public du jeudi a été étendu au mercredi ;
- Participation et animation d'activités pédagogiques : partenariat avec les écoles, collèges et lycée et animation des ateliers du « Pass'découverte »
- Deux expositions ont été conçues : une exposition sur le chapelle de l'Oelberg (partenariat entre le musée, le lycée de Rouffach et la Kunsthalle) et une exposition sur le site des Récollets (en partenariat avec l'association du Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace) ;
- Environ 400 personnes ont participé aux journées du patrimoine ;
- Poursuite du travail de classement des archives contemporaines.

NB : dès le mois de juin, une œuvre de l'artiste Roland Hirtz sera exposée sur la Place Éole durant la période estivale. La sculpture "Pegasino" est mise à disposition gratuitement par l'artiste, les services de la ville installeront l'œuvre et la commune prendra une assurance.

#### **Bilan du musée :**

- poursuite de l'inventaire ;
- acquisition : don de la famille Ringeisen et Estampes de Martin Chramosta ;
- achat de matériel de conservation et de supports de communication ;
- le musée a accueilli près de 900 visiteurs en 2016 ;

- Pour 2017, une œuvre sera prêtée aux ateliers de la Seigneurie d'Andlau.

Elle a également pris connaissance de la convention pour le Festival Musicalta qui reprend les mêmes principes que les années précédentes.

Tous les autres points sont repris à l'ordre du jour.

M. le Maire remercie Thérèse BLONDE, archiviste et conservatrice du Musée pour l'excellent travail réalisé et la félicite pour la réussite à son concours.

#### **E. Commission jeunes**

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **29 avril 2017** pour visiter les archives municipales en présence de Thérèse BLONDÉ, archiviste de la ville. Après une courte présentation du service, les enfants ont découvert les trésors conservés aux archives. Il se sont montrés très intéressés par les sceaux du Moyen-âge et leur signification.

#### **F. Commissions**

##### **Finances**

##### **Cadre de vie, environnement, forêt, développement durable**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe qu'elles se sont réunies le **9 mai 2017**.  
Tous les points sont repris à l'ordre du jour.

#### **G. Commission de l'ancien hôtel de ville et de la salle polyvalente**

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **11 mai 2017** pour examiner le planning trimestriel des différentes locations et lister les travaux à planifier.

#### **H. Commission municipale de sécurité**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe qu'elle s'est réunie le **12 mai 2017**, en présence des organisateurs, des services techniques, de la police municipale, de la gendarmerie et des brigades vertes, pour **valider, avec les représentants de chacune des associations, la mise en place du dispositif de sécurité pour les manifestations festives** (Gala de Danse, Fête de la Musique, Fête Nationale, Rouffach en Fête, Fête de la Sorcière, Mangeurs de Lune) qui se dérouleront cet été.

M. le Maire a rappelé le soutien apporté par la ville aux organisateurs pour la mise en place du dispositif de sécurité : 30 % des dépenses liées à l'engagement d'une société de sécurité dans la limite de 750 €.



**I. Commissions réunies**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe qu'elles se sont réunies le **16 mai 2017**.  
Tous les points sont repris à l'ordre du jour.

**J. Commission d'appel d'offres**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe qu'elle s'est réunie le **22 mai 2017 pour examiner les avenants au marché de mise en accessibilité de l'Ecole élémentaire Xavier Gerber**

**Le conseil municipal prend connaissance, sans observation, de l'ensemble de ces rapports qui peuvent être suivis d'effet.**

**POINT N°4**

**Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire**

**M. le Maire informe les élus qu'un marché a été conclu :**

**- Marche de maîtrise d'oeuvre - travaux de réfection de la piscine**

Attributaire : cabinet d'architecture Kn'L – Rouffach pour un montant de 50 500 €HT

**- Marché de travaux - Mise en conformité de l'école Xavier Gerber**

La consultation a été lancée en date du 3 mars 2016.

**Les avenants suivants ont été validés :**

**- Avenant n°1 au lot n°4 "Cloisons"**

Attributaire : entreprise Olry

Montant du marché initial : 8 638,80 €TTC

Montant de l'avenant : + 2 016 €TTC

**- Avenant n°1 au lot n°6 "Serrurerie"**

Attributaire : entreprise Ferronnerie d'Art Mary

Montant du marché initial : 3 992,40 €TTC

Montant de l'avenant : - 684 €TTC

**- Avenant n°2 au lot n°7 "Menuiserie intérieure bois"**

Attributaire : entreprise Ligne Bois

Montant du marché initial : 177 081,18 €TTC

Montant de l'avenant N° 2 : - 24 816 €TTC

**- Avenant n°1 au lot n°9 "Revêtement de sol souple"**

Attributaire : entreprise : entreprise Multisols

Montant du marché initial : 30 332,42 TTC

Montant de l'avenant : - 5 276,45 €TTC

**- Avenant n°1 au lot n°10 "Peinture intérieure/Extérieure/Echafaudages"**

Attributaire : entreprise : entreprise DG Peinture

Montant du marché initial : 11610 €TTC

Montant de l'avenant : - 352,80 €TTC

**- Avenant n°1 au lot n°13 "Sanitaire/Chauffage"**

Attributaire : entreprise : entreprise Sommereisen

Montant du marché initial : 12 398,30 €TTC

Montant de l'avenant : + 1 755,28 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**POINT N° 5**  
**Présentation et lancement du projet « Rouff'Art »**

Jean-Philippe KAMMERER, adjoint au Maire, rappelle que le programme du groupe majoritaire comportait un volet "création d'un parcours Art et Patrimoine" au centre-ville.

**La volonté initiale est de concevoir une nouvelle politique artistique et culturelle dénommée « Rouff'art » en passant commande chaque année d'une œuvre qui sera positionnée au cœur de la cité, et de raconter l'histoire de la légende des "Femmes de Rouffach" au travers de multiples déclinaisons, dans le cadre d'une démarche de création artistique pluriannuelle.**

**Un groupe de travail a mené une réflexion sur ce sujet et il en ressort les éléments suivants qui ont été présentés à la commission Culture et à celle des Finances :**

- 1) **le concept** : « **Rouffach fait vivre sa légende** », au travers d'une politique artistique et touristique originale ;
- 2) **la légende** : « **les femmes de Rouffach** » ;
- 3) **le cap** : mettre en valeur les richesses culturelles et patrimoniales intrinsèques de la ville ;
- 4) **une œuvre initiale emblématique** : la première réalisation se veut être emblématique et marquante. Il s'agira d'une création artistique « matérielle », physique, réalisée par un artiste, un artisan d'art, un collectif d'artistes ou d'artisans confirmés ou de jeunes talents. L'œuvre devra être une création originale et deviendra la propriété tout droit cédée de la ville ;
- 5) **un rendez-vous annuel** : passer commande chaque année d'une œuvre positionnée au cœur de la cité, selon un parcours narratif et ludique. La séquence de création qui poursuivra de façon pluriannuelle. La première œuvre se veut être construite selon un parcours cohérent qui se créera au fil des années le long des points patrimoniaux importants de la cité : un périmètre est défini mais aucune localisation ne sera imposée au préalable. La localisation définie par l'artiste fera partie intégrante de son choix conceptuel.

La mise en œuvre progressive effectuée pour ces œuvres constituera ce rendez-vous annuel destiné à susciter l'envie, la curiosité, la surprise, l'intérêt, l'impatience....

Elle incitera au sein de la ville une **démarche participative, interactive, éducative, ludique, impliquant tous les acteurs de la ville** : commerces, écoles, associations, habitants pour construire et vivre chaque année une « expérience » autour d'œuvres permanentes et de manifestations éphémères.

Le souhait de la ville est que cette première œuvre emblématique puisse marquer le point de départ de cette politique ambitieuse en définissant un concept qui puisse devenir un modèle, un logo et quasiment une marque : la ville souhaite pouvoir s'approprier cette œuvre comme une **singularité propre à diffuser touristiquement son identité.**

**Le concept** se veut être une promesse d'animation alternant entre « **le souvenir** » à valoriser (la légende, l'histoire, le patrimoine, le paysage, le terroir...), **la dynamisation de l'évènement présent**, (au travers d'évènements touristiques, d'attractivité, de rencontres, d'échanges avec les commerces, les associations, les habitants) et **la capacité d'inventer demain le « revenir »** par l'utilisation de vecteurs innovants et d'outils interactifs numériques et virtuels.

**L'objectif final est donc de dynamiser le centre-ville, de donner envie aux gens de venir et de revenir à Rouffach** avec une implication de tous les acteurs de la ville.

Au final, le **thème imposé** sera le suivant : ***Rouff'Art, Parcours Art et Patrimoine au centre ville, "Rouffach fait vivre sa légende"***.

L'œuvre devra être une création originale et deviendra la propriété tout droit cédé de la ville.

- 6) **Règle du jeu** : lancer un **appel à projet** pour la création d'une œuvre artistique, primée à hauteur maximum de 20 000 €, pour ce qui concerne l'appel à projet.
- 7) **Calendrier** : l'appel à candidatures sera lancé en juin 2017, avec une sélection du lauréat cet automne.

Une mission d'accompagnement à la mise en place du parcours artistique a été confiée à l'ADAUHR afin de finaliser le cahier des charges et d'accompagner la commune dans la procédure de désignation du ou des artistes.

**La commission des affaires culturelles et du patrimoine historique, réunie en date du 27 avril 2017, les commissions des finances et cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, réunies le 9 mai 2017, ont émis un avis favorable unanime au projet.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- **d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération selon les principes présentés ci-dessus ;**
- **de lancer la procédure d'appel à projet selon la procédure adaptée (MAPA), conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;**
- **d'autoriser M. le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à cette opération et à signer tous les marchés et actes correspondant à l'opération ;**
- **de dire que les crédits nécessaires au versement des primes, pour un montant global de 20 000€ pour l'appel à projet, et à la réalisation du projet sont inscrits au budget ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.**

M. le Maire ajoute qu'il s'agit de mettre la culture et l'histoire au service de l'économie locale.

Ce projet rentre dans notre politique globale de mise en valeur du centre-ville afin de contribuer à une 2<sup>ème</sup> redynamisation de ce centre, après celle qui a été initiée au début des années 2000.

En temps de crise, la culture ne doit pas disparaître, mais elle peut être mis au service de l'économie.

**POINT N° 6**  
**Edition d'un ouvrage sur l'histoire de Rouffach**

Jean-Philippe KAMMERER, adjoint au Maire, informe les élus que M. Denis CROUAN, entouré des membres de la société d'histoire et avec le concours de Thérèse BLONDÉ, a informé la commune du projet de réalisation d'un nouveau livre sur l'histoire de Rouffach.

Le manuscrit que nous a présenté M. CROUAN est remarquable et ce serait le premier livre d'histoire écrit sur notre ville depuis bien longtemps.

La société d'histoire sollicite le soutien de la commune pour l'impression de cet ouvrage.

Le coût estimatif de l'impression de 500 exemplaires s'élève à 7 182 € TTC.

Il est proposé de participer à ce projet à hauteur de 50 % du coût de l'investissement, avec la remise de 100 exemplaires du livre à la commune.

**La commission des affaires culturelles et du patrimoine historique, réunie en date du 27 avril 2017, les commissions des finances et cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, réunies le 9 mai 2017, ont émis un avis favorable unanime à la réalisation de cet ouvrage et de son financement.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide de participer à hauteur de 50 % du coût de l'investissement qui s'élève à 7 182 € TTC, qui seront versés à la société d'Histoire ;**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2017 ;**
- **autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 7**  
**Achat d'un tableau pour le Musée du Baillage**

Jean-Philippe KAMMERER, adjoint au Maire, informe les élus qu'un tableau rouffachois, en panneau de bois en sapin d'époque Renaissance est actuellement en vente sur le marché de l'art alsacien. Exécuté en 1590 par un artiste inconnu à la demande de Diebolt (Thiébaud) Hunold de Rouffach, il est en bon état de conservation, bien qu'une restauration serait à envisager ultérieurement.

Le tableau commémoratif représente la famille Hunold, famille bourgeoise dont la présence est attestée à Rouffach dès 1331, et dont les membres occupèrent des postes de première importance (sénateurs au Conseil, administrateurs de l'Hospice civil et de la léproserie, etc.).

Plus qu'une généalogie de la famille Hunold, l'œuvre est une illustration de la vie des familles bourgeoises rouffachaises à la Renaissance. Elle apporte des indications précieuses sur l'histoire des familles, leurs conditions de vie ainsi que l'importance du domaine religieux dans la sphère privée. Les nombreuses informations transmises par ce tableau, mêlant les domaines profanes et religieux, permettent donc de compléter l'histoire d'une des familles les plus illustres de Rouffach, à une époque où l'utilisation des registres paroissiaux n'est pas encore généralisée (les mariages sont enregistrés à Rouffach à partir de 1582, les baptêmes à partir de 1590, les sépultures à partir de 1595).

Unique de par son intérêt artistique et historique, cette œuvre provenant du patrimoine artistique local mériterait donc d'être sauvegardée en étant intégrée dans les collections du Musée du Baillage, propriété de la Ville de Rouffach. L'œuvre pourrait y constituer une des pièces majeures d'un nouvel espace muséographique consacré à la Renaissance (XVe-XVIe siècle), âge d'or de la cité.

**La commission des affaires culturelles et du patrimoine historique, réunie en date du 27 avril 2017, les commissions des finances et cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, réunies le 9 mai 2017, ont émis un avis favorable unanime à cette acquisition.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- valide l'acquisition de cette œuvre au prix de 4 200 € ;
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2017 ;
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat et tout document s'y rapportant.

**POINT N° 8**  
**Convention de passage en forêt communale**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, expose que pour accéder à sa propriété située sur le ban communal de Soultzmatt/Wintzfelden, M. Fabian Millot utilise le chemin des Essarts ouvert à la circulation sur le ban de Rouffach (forêt reculée), puis sur environ 13 m, il circule sur un chemin en terrain naturel qui fait la jonction entre le chemin des Essarts et l'entrée de sa propriété. Cette liaison se fait sur la parcelle forestière n° 22 et n'est pas cadastrée.

Le plan a été joint à l'ordre du jour.

M. Millot sollicite la commune pour conclure une convention de passage.

M. Millot souhaite également réaliser des travaux pour améliorer l'accès à sa propriété à savoir : pose de pavés sur 3,60 m de large et 20 m de long, avec des bordures en granit d'un côté et un mur de soutènement pour retenir le talus de l'autre côté.

L'ONF a émis un avis favorable.

**Les commissions des finances et cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 9 mai 2017, ont émis un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide de conclure une convention de passage en forêt communale pour l'accès à la propriété de M. Millot ;**
- **autorise M. Millot à réaliser les travaux tels que décrits ci-dessus pour améliorer l'accès à sa propriété ;**
- **autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**



**POINT N° 9**  
**Recrutement de contractuels**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que par délibération du 27 mai 2014, le conseil municipal avait autorisé le recrutement d'agents non titulaires dans les services de la ville pour faire face à l'absence d'une partie du personnel de la ville pendant les périodes de congés ou pour assurer la continuité de fonctionnement des services en cas de surcroît temporaire de travail.

Il est proposé d'ouvrir un poste supplémentaire pour les services techniques.

La durée moyenne des contrats couvrant la période de juin à août est de trois semaines. Cette durée peut être modulée en fonction des besoins et du nombre de candidats. Le calcul des rémunérations est basé sur l'Echelle C1, Echelon 1, augmenté d'une indemnité de 10 % pour les congés.

Affectation	Nombre de postes
Mairie (service divers)	2
Services techniques	5 + 1
Piscine (caisse + maître-nageur) 1 <sup>er</sup> secours (assistant maître-nageur) Entretien	4

**Les commissions des finances et cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, réunies le 9 mai 2017, ont émis un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- valide l'augmentation du nombre de poste pour la période estivale tel que défini ci-dessus ;
- autorise le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**POINT N° 10**  
**Modification simplifiée N° 5 du PLU de Rouffach**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe le conseil municipal des dispositions des articles L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme qui prévoient que certaines procédures de modification de PLU, qui sont à l'initiative du maire, peuvent être réalisées selon une procédure simplifiée ne nécessitant pas la soumission du projet de modification à enquête publique mais sont subordonnées à un formalisme plus léger impliquant une mise à disposition du public du projet pendant un mois.

Elles précisent les cas dans lesquels la procédure de modification peut être faite selon la procédure simplifiée sans enquête publique

Il s'agit notamment de corrections d'erreurs matérielles ou de modifications du règlement du P.L.U., à l'exception de celles qui :

- soit majorent de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- soit diminuent ces possibilités de construire ;
- soit réduisent la surface d'une zone urbaine ou d'une zone à urbaniser.

Ces trois cas de modification du règlement restent soumis à enquête publique.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

C'est au conseil municipal qu'il appartient alors de préciser les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du P.L.U. Ces modalités sont portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Les observations du public sont enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présente le bilan au conseil municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

M. le Maire explique au conseil municipal le contenu de la modification du P.L.U. qu'il envisage :

**Modifier les normes minimales de stationnement concernant les établissements d'enseignement afin de les mettre en adéquation avec les besoins réels des équipements de Rouffach.**

Lycée et enseignement supérieur :

Personnel : 1,5 places par classe

Élèves : 1 place pour 3 élèves

Il précise que ce projet de modification peut faire l'objet d'une procédure simplifiée sans enquête publique mais avec mise à disposition du public, tel qu'exposé ci-dessus.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour préciser les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification pendant un mois.

Il propose que ces modalités soient précisées de la manière suivante :

- Le projet de modification du P.L.U., l'exposé des motifs de la modification simplifiée ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public en mairie de Rouffach pendant **un mois du 19 juin au 21 juillet 2017**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures (17 heures le vendredi) ;
- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie à l'attention de M. le Maire, 6 place Clemenceau 68250 Rouffach ;
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal « l'Alsace » et les « DNA » et mis en ligne sur le site internet de la commune ;
- Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation ;
- Les observations du public seront enregistrées et conservées à la mairie.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-47 ;

Vu le plan local d'urbanisme de Rouffach approuvé le 14 décembre 2010 ;

**Les commissions des finances et cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, réunies le 9 mai 2017, ont émis un avis favorable à l'engagement de la procédure et aux modalités de la mise à disposition du public, durant un mois, du projet de modification.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'exposé de M. le Maire concernant le projet de modification du PLU selon la procédure simplifiée ;**
- **précise que la mise à disposition du public du projet de modification du PLU se fera selon les modalités suivantes :**
  - **Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en mairie de Rouffach, pendant un mois, du 19 juin au 21 juillet 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures (17 heures le Vendredi)**

- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie à l'attention de M. le Maire, 6 place Clemenceau 68250 Rouffach ;
- précise que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal « L'Alsace » et « DNA » diffusé dans le département et mis en ligne sur le site internet de la commune ; Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation ;
- précise que les observations du public seront enregistrées et conservées à la mairie ;
- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet du Haut-Rhin à M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller.

**POINT N° 11**  
**Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et**  
**de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, expose aux élus que le 8 mars 2017, le projet de SAGE de la Lauch a été validé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau. Ce document de planification, élaboré à l'échelle du bassin versant, fixe les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est composé de deux documents principaux : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement.

Conformément à la réglementation, le projet de SAGE est soumis à la consultation des collectivités du bassin versant.

Les commissions réunies, en séance du 16 mai 2017, ont eu à en connaître le contenu, avec la présentation par M. Sylvain CUENOT – Animateur du SAGE de la Lauch au Conseil départemental du Haut-Rhin. M. le Maire remercie M. CUENOT pour la clarté de son exposé, et la qualité de son travail.

Le SAGE est un document de planification, non obligatoire, qui permet d'avoir des avantages pour préserver la ressource en eau. Il ajoute qu'il est compatible avec la réflexion menée dans le cadre du Gerplan et de l'aménagement foncier agricole en cours sur Rouffach.

- **Le périmètre** : bassin versant de la Lauch (40 communes) ;
- **L'élaboration** : par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui regroupe les élus des différentes collectivités, les usagers et les services de l'État ;
- **La démarche appliquée** : état des lieux → diagnostic → choix des stratégies → projet du SAGE avec évaluation environnementale.
- 

M. le Maire précise que ce projet est le fruit d'un travail qui aura duré 3 ans.

**Le Plan d'aménagement et Gestion durable porte sur 10 enjeux débouchant sur 43 dispositions :**

1. Zones humides (10)
2. Continuité écologique des cours d'eaux (6)
3. Mobilité latérale du cours d'eau (2)
4. Biodiversité et espèce invasive (6)
5. Inondation (3)
6. Milieux et quantité des ressources en eau (6)
7. Qualité des eaux (2)
8. Assainissement des eaux usées (3)
9. Ruissellement des eaux (2)
10. Communication (3)

M. le Maire précise que le ruissellement des eaux est un enjeu important. A Rouffach, cette problématique a été prise en compte, notamment avec la concrétisation de la

récupération des eaux du vignoble. Les coûts d'investissement sont intégrés à notre prix de l'eau.

Lors du transfert de la compétence prévue par la loi ALUR, c'est la Communauté de Communes qui aura à gérer ces problématiques.

Vu le courrier de la Commission Locale de l'Eau reçu le 9 mai 2017 ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre deuxième, Chapitre I Titre III, et notamment ses articles L.212-6 et 436-48-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013066-0013 du 7 mars 2013 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassins de la Lauch ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch ;

**Les commissions réunies du 16 mai 2017 ont émis un avis favorable unanime, sans réserve, au projet de SAGE.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable sur le projet de SAGE de la Lauch présenté par la Commission Locale de l'Eau ;**
- **autorise M. le Maire à signer cet avis et à le transmettre à la Commission Locale de l'Eau.**

**POINT N° 12**  
**Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**  
**arrêté par la commune de Gundolsheim**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, explique aux élus que le conseil municipal de Gundolsheim a transmis le projet de PLU arrêté pour avis.

L'examen du projet n'amène aucune remarque.

**Les commissions réunies du 16 mai 2017 ont émis un avis favorable unanime au PLU.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Gundolsheim.**

**POINT N° 13**  
**Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**  
**arrêté par la commune de Westhalten**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, explique aux élus que le conseil municipal de Westhalten a transmis le projet de PLU arrêté pour avis.

L'examen du projet n'amène aucune remarque.

**Les commissions réunies du 16 mai 2017 ont émis un avis favorable unanime au PLU.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Westhalten.**



**POINT N° 14**  
**Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique aux élus que par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal avait fixé le montant des indemnités en référence à l'indice maximal brut 1015 de la fonction publique.

Cet indice évoluant, il convient dorénavant de faire référence à l'indice brut terminal. Le reste de la délibération du 15 avril 2014 est sans changement.

Ces indemnités seront automatiquement actualisées en fonction de l'évolution des dispositions légales.

**Les commissions réunies du 16 mai 2017 ont émis un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **fixe le montant des indemnités tel que mentionné ci-dessus ;**
- **autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 15**  
**Acquisition de deux parcelles**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe les élus que Mme Simon Marcelle, propriétaire des parcelles cadastrées section 29 N° 385/30 et 387/31, d'une surface globale de 0,37 ares, situées rue des Fossés a proposé à la commune de céder, à l'euro symbolique, une bande de terrain faisant déjà partie de l'emprise routière.

Le plan de situation a été joint à l'ordre du jour.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

**Les commissions réunies du 16 mai 2017 ont émis un avis favorable unanime à cette acquisition.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'achat des parcelles cadastrées section 29 N°385/30 et 387/31 à l'euro symbolique ;**
- **dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

**POINT N° 16**  
**Divers**

**M. le Maire informe les élus que :**

- Mise a disposition d'une salle de réunion pour es élections législatives

Une salle de l'AHV sera mise à disposition gratuite à tous les candidats qui en feront la demande, selon les disponibilités des salles.

- Déplacement de deux équipes du FCR à Cotignac

Dans le cadre d'un tournoi inaugural les nouveaux vestiaires du stade de football de Cotignac qui aura lieu des 15,16 et 17 septembre 2017, deux équipes du FCR ont été invitées. Il est proposé de prendre en charge le transport des deux équipes dans le cadre du budget de la ville ; l'hébergement et les repas seront pris en charge par l'organisateur. A l'unanimité le conseil municipal accepte ces modalités.

- Bilan de la Nuit européenne des Musées

Pour sa quatrième participation à la Nuit européenne des Musées, le musée du Bailliage a attiré plus de 170 personnes, dont la moitié de rouffachois, très intéressés de découvrir l'exposition « Rouffach d'hier à aujourd'hui ».

Plusieurs habitants en ont profité pour déposer des photographies anciennes qui ont été ou seront numérisées puis restituées à leur propriétaire.

Une trentaine d'enfants et de jeunes ont participé au jeu de piste, avec en récompense une reproduction du sceau de Rouffach et sa signification.

M. le Maire adresse ses remerciement à la conservatrice et aux bénévoles ayant participé à cette soirée.

- Attribution de subventions à la commune

- Sécurisation du groupe scolaire Xavier Gerber et des école maternelles Malraux et Aux Remparts.

Montant de la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2017) : 18 401,80 euros (40 % de la dépense éligible évaluée à 46 004,50 euros)

- Accès au nouveau terrain des aéromodélistes, montant de la subvention de la Région Grand Est : 14 000 euros.

M. le Maire termine la séance en donnant rendez-vous aux journées citoyennes organisées ce samedi à Rouffach.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h15.